

# CENTRE PRIMO LEVI

## VIVRE APRÈS LA TORTURE

## Pourquoi choisir le soutien régulier ?

**Le don par prélèvement mensuel présente plusieurs avantages pour les donateurs :**

- Il est simple à activer
  - Il permet de planifier et de fractionner ses dons
  - Il peut être interrompu ou modifié à tout moment.

Il présente aussi des avantages pour le Centre Primo Levi :

- Il permet de limiter les envois de courriers aux donateurs
  - Il permet au Centre de planifier ses rentrées financières et de pérenniser ses actions.

Pour faire un don régulier par prélèvement,  
merci de nous retourner le bulletin ci-dessous accompagné d'un RIB  
à Centre Primo Levi - 63 rue de Croutebarbe  
75013 Paris

**Je soutiens l'action du Centre Primo Levi auprès des victimes de torture par un prélèvement mensuel de ...**

- 5 € par mois** (soit 15 € par an après déduction fiscale) = 2 consultations avec un psychologue
  - 8 € par mois** (soit 24 € par an après déduction fiscale) = 3 consultations avec interprète
  - 20 € par mois** (soit 60 € par an après déduction fiscale) = suivi médical d'1 patient pendant 1 an
  - Autre montant..... € par mois**

**Coordonnées du débiteur :**

**Madame / Monsieur** (rayer la mention inutile)

**Nom** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

## Adresse

**Code postal**                    **Ville**

**Fait à** **Le** **Signature (obligatoire)**

## IBAN (International Bank Account Number)

## **BIC** (Bank Identification Code)

Bénéficiaire : Centre Primo Levi - 107 avenue Parmentier 75011 Paris - Identification Créditeur SEPA : FR28 ZZZ 481 790

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Centre Primo Levi à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Centre Primo Levi. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.